

24 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD

(Eurolist)

Par courrier du 24 mars 2006, reçu ce jour, la société par actions simplifiée TESC (Route du Pont de l'Arche, 27110, Le Neubourg), contrôlée par M. Guy Schumacher, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 mars 2006, le seuil de 95% des droits de vote de la société SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD et détenir 1 634 665 actions SAVEURS DE FRANCE - BROSSARD¹ représentant autant de droits de vote, soit 92,30% du capital et 95,002% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition sur le marché de 288 actions SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD.

En outre, la société TESC a déclaré détenir 798 803 BSAR SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD permettant de souscrire à autant d'actions SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD.

¹ Compte non tenu de 50 486 actions autodétenues par la société.

² Sur la base d'un capital composé de 1 770 949 actions représentant 1 720 660 droits de vote.